

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
285

1993

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-02

Amendement 1

Accumulateurs alcalins –

Éléments individuels cylindriques
rechargeables étanches au nickel-cadmium

Amendment 1

Alkaline secondary cells and batteries –

Sealed nickel-cadmium cylindrical
rechargeable single cells

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 21A: Accumulateurs alcalins, du comité d'études 21 de la CEI: Accumulateurs.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
21A(BC)82	21A/167/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 20

4.4.1 Endurance en cycles

Ajouter à la fin du paragraphe existant, le nouveau texte suivant:

Afin d'accélérer l'essai ou d'utiliser des conditions de cyclage se rapprochant de celles rencontrées dans des applications réelles, une des méthodes suivantes peut être choisie.

Tableau 5a - Endurance en cycles pour les éléments de catégories H et X

Numéro du cycle	Charge	Repos à l'état chargé	Décharge	
			Condition	Durée totale incluant un repos
1	0,1 C ₅ A pendant 16 h	30 min	1 C ₅ A jusqu'à 1,0 V	90 min
2-48	0,3 C ₅ A pendant 4 h	30 min	1 C ₅ A jusqu'à 1,0 V	90 min
49	0,3 C ₅ A pendant 4 h	24 h	1 C ₅ A jusqu'à 1,0 V	90 min
50	0,1 C ₅ A pendant 16 h	1 h à 4 h	0,2 C ₅ A jusqu'à 1,0 V	*

* Il est admis de ménager un temps de repos à circuit ouvert suffisant après l'exécution du 50^e cycle de décharge, de manière à reprendre le 51^e cycle après un intervalle convenable. Une procédure similaire peut être adoptée aux 100^e, 150^e, 200^e, 250^e, 300^e et 350^e cycles.

Les cycles 1 à 50 doivent être répétés jusqu'à ce que la durée de décharge jusqu'à la tension finale de 1,0 V d'un 49^e cycle quelconque soit inférieure à 30 min ou que la durée de décharge d'un 50^e cycle quelconque soit inférieure à 3 h.

Le nombre de cycles obtenu ne doit pas être inférieur à 400.

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 21A: Alkaline secondary cells and batteries, of IEC technical committee 21: Secondary cells and batteries.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
21A(CO)82	21A/167/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 21

4.4.1 Endurance in cycles

Add, at the end of the subclause, the following new text:

In order to accelerate the test or to use cycling conditions approximating those in actual applications, one of the following alternative procedures may be chosen.

Table 5a - Endurance in cycles for cell categories H and X

Cycle number	Charge	Stand in charged condition	Discharge	
			Conditions	Total duration including subsequent rest
1	0,1 C ₅ A for 16 h	30 min	1 C ₅ A to 1,0 V	90 min
2 to 48	0,3 C ₅ A for 4 h	30 min	1 C ₅ A to 1,0 V	90 min
49	0,3 C ₅ A for 4 h	24 h	1 C ₅ A to 1,0 V	90 min
50	0,1 C ₅ A for 16 h	1 h to 4 h	0,2 C ₅ A to 1,0 V	*

* It is permissible to allow sufficient open-circuit rest time after the completion of discharge at cycle 50, so as to start cycle 51 at a convenient time. A similar procedure may be adopted at cycles 100, 150, 200, 250, 300 and 350.

Cycles 1 to 50 shall be repeated until the discharge duration to the final voltage of 1,0 V on any 49th cycle becomes less than 30 min or on any 50th cycle becomes less than 3 h.

The number of cycles shall be not less than 400.

Tableau 5b – Endurance en cycles pour les éléments de catégorie X

Numéro du cycle	Charge	Repos à l'état chargé	Décharge	
			Condition	Durée totale incluant un repos
1	0,1 C ₅ A pendant 16 h	30 min	5 C ₅ A jusqu'à 0,8 V	42min
2-48	1 C ₅ A pendant 1 h	30 min	5 C ₅ A jusqu'à 0,8 V	42 min
49	1 C ₅ A pendant 1 h	24 h	5 C ₅ A jusqu'à 0,8 V	42 min
50	0,1 C ₅ A pendant 16 h	1 h à 4 h	0,2 C ₅ A jusqu'à 1,0 V	
* Il est admis de ménager un temps de repos à circuit ouvert suffisant après l'exécution du 50 ^e cycle de décharge, de manière à reprendre le 51 ^e cycle après un intervalle convenable. Une procédure similaire peut être adoptée aux 100 ^e , 150 ^e , 200 ^e , 250 ^e , 300 ^e et 350 ^e cycles.				

Les cycles 1 à 50 doivent être répétés jusqu'à ce que la durée de décharge jusqu'à la tension finale de 0,8 V d'un 49^e cycle quelconque soit inférieure à 5 min ou que la durée de décharge jusqu'à la tension finale de 1,0 V d'un 50^e cycle quelconque soit inférieure à 3 h.

Le nombre de cycles obtenu ne doit pas être inférieur à 400.